

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU COMITE PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CPSF)
1^{ER} JUIN 2017**

Etaient présents :

Les représentants des fédérations membres : Luc BOURON (représentant Philippe Lescure – FF Triathlon), Brigitte CERVETTI (représentant Eric Tanguy – FF Volley-Ball), Florent CHAYET (FF Badminton), Jean-Michel CLEROY (FF Tir à l'Arc), Frédéric DELPY (FF Handisport), Patricia FROISSART (représentant Bernard Giudicelli – FF Tennis), Charles GANDIA (représentant Jean-Lou Charon - FF Golf), Emmanuel GIRARD (représentant Jean Zoungrana - FF Canoë-Kayak), Jean-René GIRARDOT (représentant Jean-Luc Rougé – FF Judo), Jean-Jacques MULOT (FF Aviron), Marc Truffaut (FF Sport Adapté)

Nombre de voix de l'ensemble des membres : 86,5

Nombre de voix des membres présents : 62,5

Ainsi que les membres du Conseil d'Administration : Emmanuelle Assmann, Catherine Fayollet, Yves Foucault, Gérard Masson, Jean-Paul Moreau, Stéphane Tardieu

Et Bénédicte Normand - déléguée générale du CPSF, Raphaële Sablayrolles Terquem - commissaire aux comptes, Mathilde Gouget - secrétaire général du CNDS

Le jeudi 1^{er} juin 2017, les membres de l'Assemblée Générale du Comité Paralympique et sportif Français, dont le siège est situé au 42 rue Louis Lumière, 75020 Paris, se sont réunis à l'INSEP, 11 avenue de Tremblay, 75012 PARIS, Bâtiment H, Salle Athènes, sur convocation écrite de la présidente en date du 5 avril 2017, conformément aux dispositions statutaires du CPSF.

Sur les 25 membres adhérents, représentant un total de 86,5 voix, 11 sont présents ou représentés, porteurs de 71,3% des voix, ce qui rend valide les procédures statutaires de ces assemblées.

Ils signent la feuille d'émargement en entrant en séance.

Avant l'ouverture officielle des différentes assemblées générales, Ghani Yallouz, directeur de l'Insep, tient à saluer chaleureusement les membres du CPSF réunis dans ce lieu symbolique du sport. Il est heureux d'accueillir prochainement dans l'établissement le siège social et les bureaux du CPSF. Il souligne que l'INSEP a décidé de renforcer la cellule paralympique de la MOP avec un chargé de mission para-sports.

Emmanuelle Assmann, présidente du CPSF, remercie le directeur pour son accueil et ses propos à l'égard du mouvement paralympique.

Emmanuelle ASSMANN accueille les présidents de fédérations ou leurs représentants présents à cette AG. Elle tient tout d'abord à remercier spécialement les membres du Conseil d'Administration, Gérard Masson, Jean Paul Moreau, Yves Foucault, Catherine Fayollet, Philippe Bouclet, Stéphane Tardieu, Roy Compte, Laurent Allard, pour leur engagement et leur travail au cours des 4 dernières années.

Elle évoque sa première rencontre avec madame Laura Flessel, nouvellement nommée Ministre des sports, dont l'engagement pour une société diverse où le sport est pratiqué pour tous et par tous constitue une opportunité pour le CPSF de poursuivre le travail entamé depuis 4 ans et de construire une véritable politique de développement du sport pour les personnes en situation de handicap.

Le CPSF sera force de proposition sur ces questions auprès de la ministre tout en restant consciente que le nouveau souffle souhaité par le sport français dépend beaucoup du graal que constitue l'organisation des Jeux olympiques et Paralympiques à Paris en 2024. Lors des différentes phases de préparation de cette candidature, une place particulière a été faite, à chaque étape, au Paralympisme et aux sportifs en situation de handicap. Les Jeux à Paris seraient un accélérateur de changement notamment sur l'accessibilité aux infrastructures et à la pratique mais aussi sur le changement de regard sur le handicap.

Elle fait un rapide bilan des Jeux Paralympiques 2016 à Rio, qui furent une réussite :

- Sur le plan médiatique : 105 heures de direct sur France TV suivi par 13,6 millions de téléspectateurs.
- Sur le plan sportif : remontée à la 12ème place au rang des nations avec 9 médailles d'or et 84% des 126 sportifs en finales.
- Sur le plan organisationnel : emmener à Rio des sportifs préparés par 5 fédérations (FF Aviron, FF Canoë Kayak, FF Handisport, FF Triathlon et FF Sport Adapté) de culture différente constituait un défi. Elle tient à souligner la qualité des échanges et l'esprit collectif qui se sont dégagés de la délégation.

Le CPSF a évolué ces dernières années. En 2014, le CPSF comptait 14 fédérations membres. En ce début d'année 2017, il regroupe 25 fédérations, les dernières ayant rejoint le mouvement paralympique étant les fédérations françaises de Judo, de Volley Ball, de Tir sportif, de Football et de Rugby à 13.

Il reste du chemin à parcourir, notamment en matière de mutualisation des expertises et de pilotage des stratégies de détection des sportifs paralympiques et de prise en compte du handicap dans le sport.

La loi de reconnaissance du CPSF du 27 novembre 2015 et sa déclinaison règlementaire lui confère un rôle de représentation du mouvement paralympique.

La décision d'accorder la délégation pour les para disciplines ou para disciplines adaptées à 13 fédérations au côté des fédérations françaises handisport et du sport adapté impacte directement la constitution de la délégation française aux Jeux paralympiques mais également la mission de coordination du CPSF qui doit représenter et fédérer davantage de fédérations en leur proposant des services adaptés.

Le contexte règlementaire dans lequel évolue le CPSF se modifie et l'engage à assumer pleinement son rôle de chef de file sur les sujets paralympiques. C'est le défi que devra relever le CPSF lors de la prochaine paralympiade.

Elle est heureuse de voir que des partenaires privés ont renouvelé leur soutien (La FDJ et Lacoste) et que de nouveaux accompagne le CPSF à partir de 2017 (Toyota, Malakoff Médéric).

Elle tient aussi à remercier également le CNDS pour son implication et soutien en faveur du développement du sport pour les personnes en situation de handicap en général et du CPSF en particulier.

1. Approbation du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2016

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport d'activités 2016

Marc Truffaut et Bénédicte Normand présentent le rapport d'activités du CPSF 2016.

L'année 2016 a été particulièrement tournée vers les Jeux Paralympiques de Rio qui ont été une réussite sportive, médiatique et organisationnelle pour la délégation française.

Ils symbolisent pleinement la capacité du CPSF à construire son autonomie tout en s'appuyant sur les forces vives des fédérations qui la composent.

Ils valident également la stratégie du CPSF de valoriser les sportifs et la performance paralympique pour agir sur la société. En gagnant la bataille de la médiatisation le CPSF a contribué, par le sport et l'excellence paralympique, à construire une société où la diversité, la différence sont sources de richesses. L'impact sociétal des Jeux Paralympiques de Rio a permis d'illustrer le message porté par le CPSF au sein de la candidature de Paris aux Jeux de 2024 sur le changement de regard. L'engouement suscité par l'équipe de France paralympique à Rio laisse présager la construction d'un héritage fort et durable si les Jeux Olympiques et Paralympiques avaient lieu en France en 2024.

Au-delà de la bataille de l'image et de la volonté de développer une fierté paralympique au sein de la population, l'année 2016 a marqué l'aboutissement du travail de positionnement mené par le CPSF. Il a réussi à imposer la question paralympique dans le débat public, notamment auprès du ministère chargé des sports, sur le haut niveau et sur le développement.

Le CPSF est en train de changer d'ère. Il évolue dans un environnement complexe et mouvant qui nécessite une adaptation constante pour répondre au mieux aux nouveaux enjeux. La décision prise fin 2016 pour la paralympiade 2017-2020 d'accorder la délégation pour les para disciplines ou para disciplines adaptées à 13 fédérations au côté des fédérations françaises handisport et du sport adapté constitue, après l'ouverture des statuts du CPSF à toutes les fédérations en 2013, une étape supplémentaire dans l'évolution du CPSF. Elle a un impact direct non seulement sur les fédérations à prendre en compte dans la constitution de la délégation aux Jeux Paralympiques (12 fédérations en 2020 au lieu de 5 en 2016) mais également sur la mission de coordination du CPSF qui devra représenter et fédérer davantage de fédérations en leur proposant des services adaptés.

Le CPSF doit également améliorer sa stratégie de représentation et assurer davantage de lobbying pour développer son influence au sein des instances internationales.

En complément du rapport d'activités, Hélène Haverland présente un bilan sur la communication dont elle avait la responsabilité, en particulier sur le dispositif mis en place pour les Jeux Paralympiques de Rio.

Soumis au vote, le rapport d'activités est adopté à l'unanimité.

3. Rapport financier 2016

En l'absence de Laurent Allard, trésorier du CPSF, la présidente procède à la lecture du rapport financier du trésorier pour l'exercice 2016.

4. Rapport sur les comptes annuels (Commissaire aux comptes Mme Raphaële SABLAYROLLES-TERQUEM)

La commissaire aux comptes n'émet pas de remarques particulières.

5. Approbation des comptes 2016 et affectation du résultat

Sur le budget spécifique de la délégation française aux Jeux Paralympiques de Rio, un excédent exceptionnel de 134.061€ a pu être dégagé grâce au partenariat sur une seule année, décroché tardivement auprès d'ANDROS. Il est proposé à l'AG que cet excédent soit imputé, en report à nouveau, sur le fonds de roulement dont le CPSF aura besoin pour éviter des demandes de trésorerie à la Banque.

Toujours au titre de l'année 2016, le budget de fonctionnement s'achève, après constitution d'une réserve - soumise à l'AG - pour projets associatifs de 60 000 € (l'anniversaire des 25 ans du CPSF dont la publication d'un livre et un stage spécial de regroupement en 2017), sur un excédent de 4 542 € (1,57 % du budget), avec une proposition en report à nouveau.

Soumis au vote les comptes 2016 et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité.

6. Lecture du rapport spécial de la Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Après lecture du rapport spécial de la commissaire aux comptes sur les conventions réglementées les conventions sont approuvées à l'unanimité.

Deuxième partie : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE – Modification des statuts du CPSF

Emmanuelle Assmann ouvre l'assemblée générale extraordinaire visant à approuver les modifications des statuts du CPSF.

Elle présente les différentes modifications relatives aux articles :

- III sur la composition des personnes morales du CPSF en 4 collèges : les membres du collège des fédérations fondatrices, les membres du collège des sports paralympiques, les membres du collège des sports associés, les membres d'honneur et personnalité qualifiée
- IV et VI sur l'affiliation des membres et la répartition des voix
- IX sur la composition du conseil d'administration avec introduction de 2 personnalités qualifiées dans le CA
- X et XI sur la composition du bureau et le fonctionnement du conseil d'administration

- XIII sur les missions du président, du secrétaire général et du trésorier
- XVII et XVIII sur l'assemblée générale

Soumises au vote, les modifications des statuts du CPSF sont approuvées à l'unanimité.

Emmanuelle Assmann propose que le siège social du CPSF soit désormais au 11 avenue du Tremblay Paris 12^{ème}, dans les locaux de l'INSEP. Cette proposition ne soulève pas d'observation.

Troisième partie : REPRISE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

7. Présentation du budget prévisionnel 2017

Avant de présenter le budget prévisionnel, Emmanuelle Assmann souligne l'évolution sensible du partenariat avec Toyota qui fournit désormais 2 véhicules et accorde une aide financière de 150 000 €/an.

La convention d'objectifs avec le CNDS passe de de 115 000 € à 320 000 € par an pour le fonctionnement du CPSF. Cette confiance exprimée par le Ministère nous oblige à viser l'excellence.

Ce soutien financier supplémentaire s'accompagne d'un nouveau cadre technique placé par le Ministère auprès du CPSF, Jean Minier, qui sera en charge du Développement.

Le budget prévisionnel pour le fonctionnement du CPSF en 2017 se monte à 610 000 €

En outre deux budgets prévisionnels spécifiques sont présentés à l'assemblée :

- Celui relatif à la participation de la France aux Jeux Paralympiques d'hiver de PyeongChang (Corée du sud) du 8 au 19 mars 2018. Il se monte à 1.008.489 €
- Celui relatif aux Para Jeux Jeunes Européens en octobre 2017 qui se déroulent en Italie. Ces Jeux sont en développement et il est important, pour soutenir activement ce développement indispensable à une meilleure détection des talents, que la France participe à cette compétition et que le CPSF emmène une délégation performante. Il se monte à 87.500€

8. Vote du Budget 2017 et approbation des cotisations 2018

Soumis au vote, le budget prévisionnel 2017, comprenant le budget de fonctionnement, le budget pour les Para Jeux Jeunes Européens 2017, le budget pour les Jeux Paralympiques d'hiver de PyeongChang 2018 et les tarifs de cotisations 2018 (qui restent identiques à ceux de 2017) sont approuvés à l'unanimité.

9. Election des membres du conseil d'administration

Conformément aux statuts du CPSF, l'Assemblée Générale doit procéder au renouvellement des membres du Conseil d'Administration qui comprend:

- 4 représentants dont au moins une femme et un homme de chacune des 2 fédérations fondatrices
- 2 représentants du collège des sports paralympiques
- 1 représentant du collège des sports associés
- 1 représentant des athlètes de haut niveau

La commission électorale, composée de Dominique Fouchard et Christian Gil, nommés par le Conseil d'administration du 30 mars 2017, a examiné 12 candidatures.

Seules 11 sont recevables conformément aux statuts du CPSF.

Chaque candidat se présente à l'assemblée en maximum 1min.

Au titre des membres actifs fondateurs ; 8 postes à pourvoir

ASSMANN	Emmanuelle	Membre du Comité directeur	FF HANDISPORT	F
DELPY	Frédéric	Président	FF HANDISPORT	H
PAILLETTE	Sylvain	Secrétaire général	FF HANDISPORT	H
WESTELINCK	Guislain	Trésorière générale	FF HANDISPORT	F

DESTOUCHES	Sandrine	Membre du Comité directeur	FF SPORT ADAPTE	F
MIAU	Henri	Président délégué	FF SPORT ADAPTE	H
TRUFFAUT	Marc	Président	FF SPORT ADAPTE	H
-	-		FF SPORT ADAPTE	

Au titre du Collège paralympique ; 2 postes à pourvoir

OHLMANN	Dominique	Secrétaire général	FF TIR à l'ARC	H
MULOT	Jean-Jacques	Président	FF AVIRON	H

Au titre du Collège des membres associés ; 1 poste à pourvoir

GANDIA	Charles	Membre du Comité directeur	FF GOLF	H
---------------	---------	----------------------------	---------	---

Au titre des sportifs paralympiens ; 1 poste à pourvoir

DE LA FOREST	Tanguy	Tir sportif		H
---------------------	--------	-------------	--	---

L'assemblée, exprimant le souhait de ne pas procéder à un vote à bulletin secret, valide à l'unanimité l'ensemble des 11 candidats comme membre du conseil d'administration pour la mandature 2017-2021. Il reste un poste à pourvoir (représentant la FF Sport Adapté).

10. Réunion du nouveau conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration nouvellement élus se retirent pour procéder à la proposition d'un candidat à la présidence devant l'assemblée générale. Un seul membre se présente, Emmanuelle Assmann.

11. Election du Président du CPSF par les membres de l'AG

Charles Candia, le doyen des membres élus au CA propose à l'AG qu'Emmanuelle Assmann soit reconduite à la présidence du CPSF et soumet ce choix à la validation de l'AG.

A l'unanimité, Emmanuelle Assmann est élue présidente du CPSF.

12. Clôture

Pour conclure cette Assemblée Générale, la présidente remercie l'assemblée pour la confiance qui vient de lui être renouvelée. Elle exprime à nouveau sa conviction que le sport est un vecteur de socialisation et d'intégration pour les personnes en situation de handicap. Elle sait que de gros défis attendent le paralympisme dans les années à venir. Tous ensemble, nous avons la mission de construire un mouvement au service des sportifs en situation de handicap. Elle compte sur l'engagement et la participation de tous.

Elle donne rendez-vous dans les 2 mois afin de mettre en place le nouveau conseil d'administration et définir les fonctions de chacun des membres.



Emmanuelle ASSMANN
Présidente



Tanguy de La Forest
Secrétaire Général